



**COMPTE ADMINISTRATIF
2023**

**NOTE DE SYNTHÈSE DE
PRÉSENTATION**

Depuis 2014, la ville de Saint-Maur-des-Fossés mène avec détermination une gestion rigoureuse des finances publiques communales, en dépit des contraintes.

Cette ligne de conduite s'articule autour de :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Le désendettement de la ville en conformité avec un objectif tenu de - **100 millions** d'euros entre 2014 et 2026.
- Poursuivre l'**investissement de plus de 100 millions** d'euros sur la période 2020-2026 ;
- **Maintenir inchangés les taux d'imposition** communaux depuis 2018.

Cette stratégie financière, dont les axiomes sont interdépendants, permet depuis 2014 à la ville de mettre en œuvre ses choix, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- le choix d'un cadre de vie protégé et apaisé ;
- le choix d'un environnement préservé ;
- le choix d'une ville où il fait bon grandir ;
- le choix de la sécurité au quotidien ;
- le choix d'une vie culturelle de proximité ;
- le choix du sport pour tous ;
- le choix d'une ville solidaire ;
- le choix d'une ville dynamique, animée et festive.

Le compte administratif 2023 démontre l'efficacité de cette stratégie malgré des contraintes que la collectivité veille à neutraliser :

Pour rappel et de manière constante, **chaque choix budgétaire doit être opéré à la lumière :**

- **des différents prélèvements imposés par l'Etat :**
 - Le **FNGIR** : 14,7 millions € ;
 - Le **FPIC** : 1,71 million € ;
 - Le **contingent « incendie »** contribuant au financement de la BSPP : 1,8 million € ;
 - Le **FCCT** : 2,25 millions € ;
 - La **taxe SRU**, dont le montant varie selon les années en fonction des subventions pour surcharge foncière octroyées par la Ville aux bailleurs sociaux lors de l'année N-2. En 2023, le montant brut est de 5 331 421,35 € ramenée à 3 943 056,35 € suite à l'affectation de **1 388 365 € de subventions au logement social** octroyées par la Ville.
- **Le désengagement continu de l'Etat** qui se matérialise par une baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis 2014, représentant un manque à gagner

cumulé de 108 136 750 €. Pour rappel, en 2014, cette dotation représentait 20 320 163 €, alors qu'en 2023 elle ne s'élève plus qu'à 6 526 645 €.

➤ **De l'impact de l'inflation :**

Différentes revalorisations concernant la masse salariale de la ville décidée par l'Etat au cours de l'exercice 2023, cumulé aux hausses de prix, soit 1 million d'euros, sur les prix des fluides : + 130,97%, de l'alimentation : + 20,24 % soit plus de 3 613 665 € pour une variation globale du 011 de plus de 22,67 %.

Exercice 2023 : un cap tenu

Dans un contexte économique caractérisé par une crise inflationniste inscrite dans la durée, la ville a exécuté son budget 2023 en adéquation avec sa stratégie, lui permettant d'honorer les objectifs qu'elle s'était fixée :

- ✓ elle a ainsi pu, tout en maîtrisant ses dépenses, continuer à améliorer la qualité du service public rendu aux usagers ;
- ✓ elle a poursuivi sa stratégie d'investissement avec **plus de 28 millions d'euros d'investissement dans des opérations nouvelles en 2023** contre 21 millions en 2022, tout en confirmant son désendettement.

Le compte administratif 2023 se traduit de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	138 943 653,42	159 759 474,35	20 815 820,93
Réalisations mouvements d'ordre	11 979 924,45	59 420,71	-11 920 503,74
Résultat de 2022 reporté		1 020 509,12	1 020 509,12
Total	150 923 577,87	160 839 404,18	9 915 826,31

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	46 403 422,81	25 063 375,48	-21 340 047,33
Réalisations mouvements d'ordre	59 420,71	11 979 924,45	11 920 503,74

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de 2022 reporté	11 938 563,81	18 883 095,89	6 944 532,08
Restes à réaliser	3 116 778,90	0,00	-3 116 778,90
Total	61 518 186,23	55 926 395,82	-5 591 790,41

Total	212 441 764,10	216 765 800,00	4 324 035,90
--------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

L'exercice 2023 se clôture donc avec un résultat de 4 324 035,90 € en hausse par rapport à celui de 2022 (pour rappel : 1 020 509,12 €). Ce résultat met en lumière l'efficacité de la stratégie de la ville pourtant mise à l'épreuve par une hausse substantielle des coûts de fonctionnement. Sans augmentation de fiscalité, ce résultat d'exercice ne pourra s'améliorer davantage qu'après retour à un contexte économique plus favorable.

Des recettes conformes aux prévisions budgétaires

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2023	CA 2022
013 : atténuations de charges	1 555 960,70	2 177 035,96
70 : produits des services	13 619 658,49	12 844 358,68
73 : impôts et taxes	119 281 582,68	114 555 537,10
74 : dotations et participations	14 652 654,53	14 399 729,77
75 : autres produits de gestion courante	982 402,17	974 890,27
76 : produits financiers	2 399 530,75	2 403 201,84
77 : produits exceptionnels	7 267 685,03	3 225 596,96
78 : reprise sur amortissements et provisions	0,00	1 650 000,00
Totaux	159 759 474,35	152 230 350,58

Le tableau ci-dessus permet de constater un dynamisme au niveau des produits des services, contrepartie d'un service rendu à la population dont la ville demeure la principale contributrice en dépit d'une revalorisation des tarifs, toutefois inférieure au niveau de l'inflation.

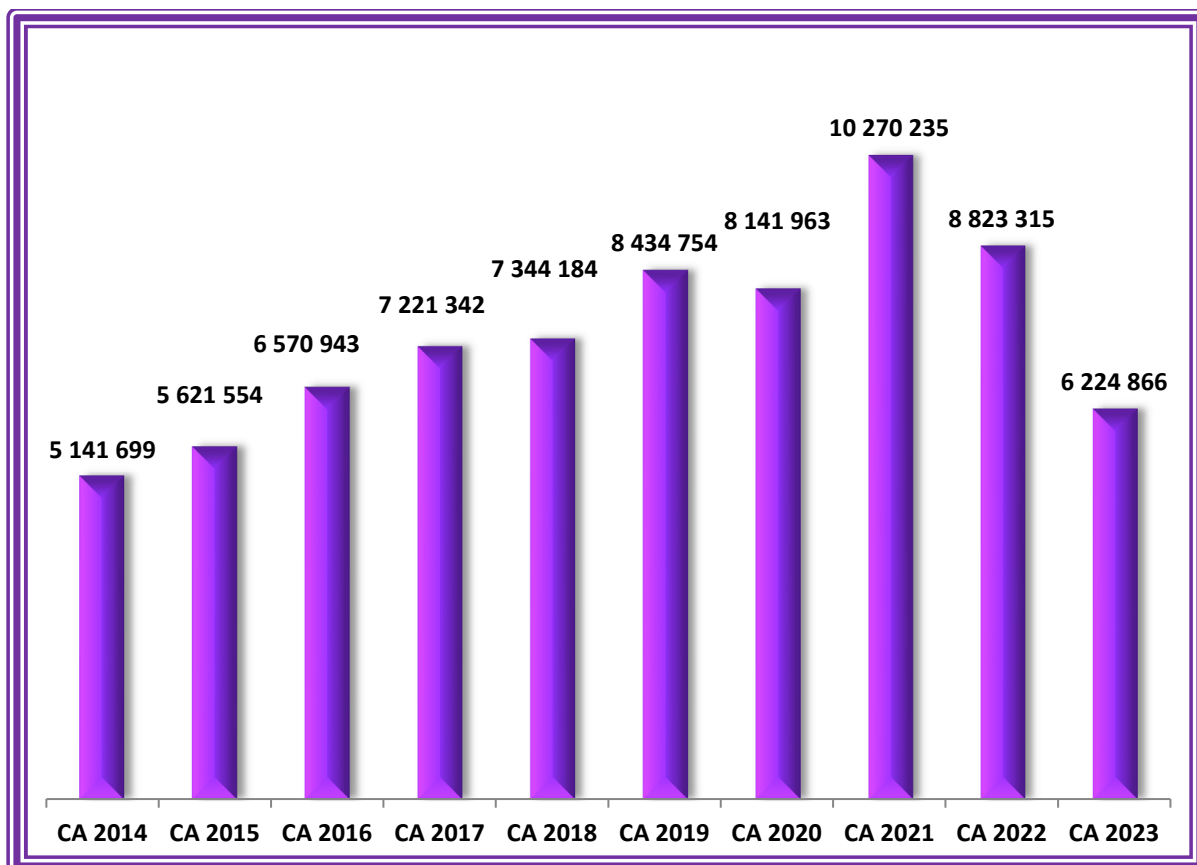
Le dynamisme au niveau des recettes fiscales s'explique quant à lui par la revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat dans la loi de finances, puisqu'il faut le rappeler : la ville a maintenu ses taux d'imposition inchangés depuis 2018. Ainsi, les taux d'imposition pratiqués classent la ville parmi les plus bas du Val de Marne.

Rang	Ville (+ 40 000 hbts.)	Taux de taxe foncière 2023
1	Maisons Alfort	28,62
2	Saint Maur des Fossés	31,29
3	Vincennes	34,18
4	Champigny-sur-Marne	35,91
5	Alfortville	37,57
6	Fontenay-sous-Bois	38,08
7	Choisy-le-Roi	39,84
8	Villejuif	41,59
9	Créteil	42,12
46	Ivry-sur-Seine	47,82

*source : sites communaux

En ce qui concerne les droits de mutation, la ville avait au moment de sa décision modificative revue à la baisse sa prévision budgétaire compte tenu du contexte immobilier incertain. L'année budgétaire se clôture avec une recette de 6,2 millions légèrement en hausse ramenés à 6 millions en décision modificative.

Evolution des droits de mutation



Un service public municipal performant

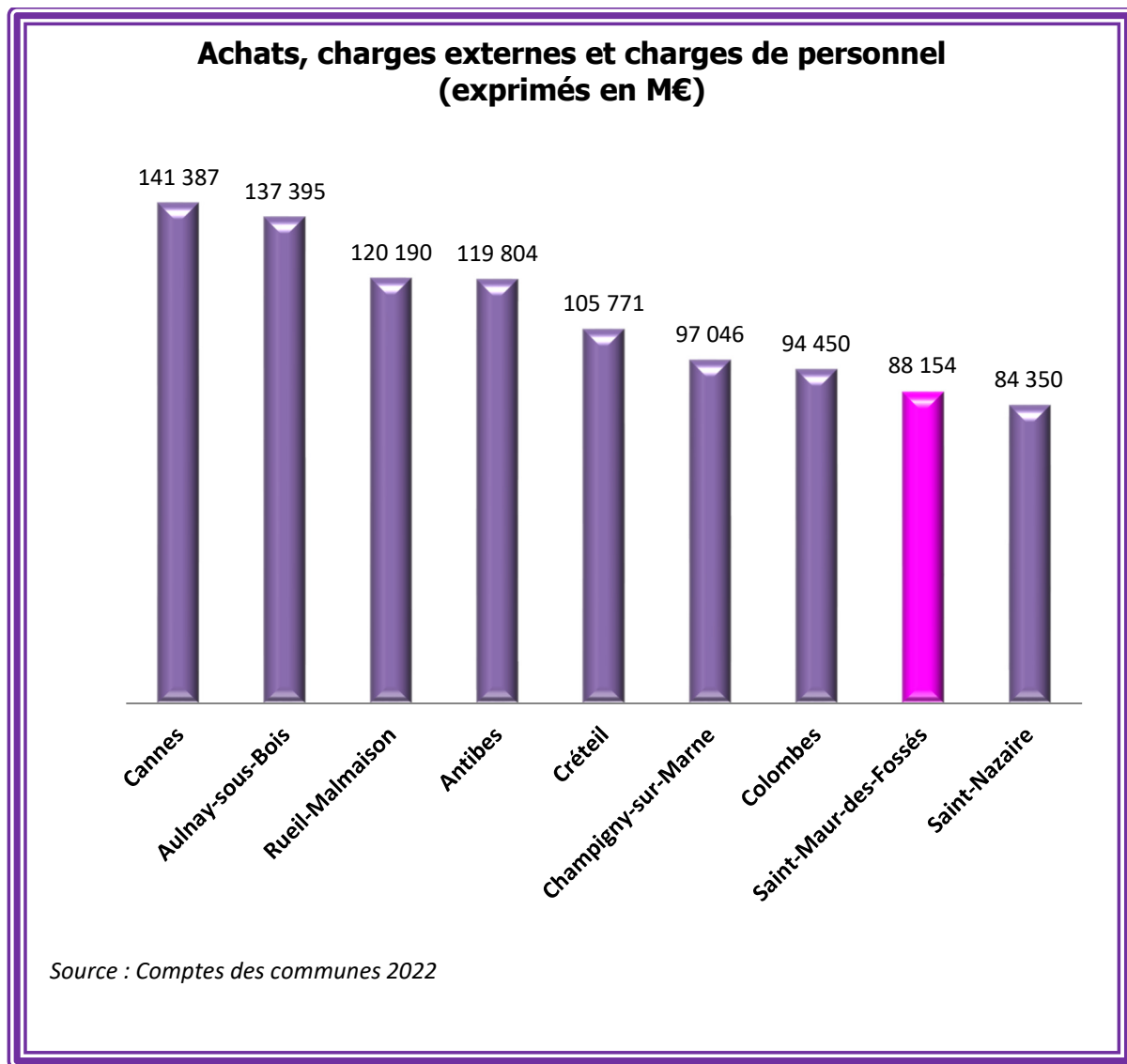
Préserver le périmètre du service public municipal et continuer à l'enrichir, dans le contexte inflationniste de ces derniers mois, a nécessairement pour conséquence une augmentation des dépenses de fonctionnement et notamment **les charges à caractère général**. La majeure partie des hausses constatées, entre 2022 et 2023, concernent essentiellement les fluides, les denrées alimentaires.

En dépit de quoi en 2023, la ville a complété son maillage de maisons thématiques par l'ouverture d'une structure à destination des étudiants : la Maison des étudiants située rue André Bollier qui les accueille 7 jours sur 7 en période de révision. La ville a assuré à ses 6 500 élèves des conditions d'apprentissage optimales : kit de rentrée scolaire, hautes prestations scolaires, restauration scolaire essentiellement bio et labellisés. A destination des tout petits, la poursuite de l'objectif des 1 000 berceaux de crèche et le maintien de l'exigence d'un encadrement de

qualité : 60 % de personnel diplômé (au-dessus du seuil fixé récemment à la baisse par le gouvernement de 40 %).

Au niveau **du budget des ressources humaines** à effectif constant, la hausse constatée se justifie par l'application des mesures destinées à atténuer les effets de l'inflation sur les traitements des agents municipaux (revalorisation du smic, augmentation du point d'indice, revalorisation indiciaire) et des mesures prises pour permettre l'amélioration de leurs conditions de travail (maintien du nombre de tickets restaurant, promotion interne et avancement d'échelon, revalorisation du régime indemnitaire des agents de la médiathèque). **Le montant constant des intérêts de la dette**, qui ne viendra s'infléchir de manière substantielle qu'à compter de 2027, démontre qu'il était opportun d'adopter la prudence jusqu'en 2023 quant à la souscription de nouveaux emprunts, quand bien même les taux d'intérêts aient été très attractifs. Le raisonnement est le même concernant le capital de la dette à rembourser en investissement. Celui-ci conditionne en effet totalement le niveau d'investissement de la ville et de ce fait **le désendettement demeure une priorité absolue**.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2023	CA 2022
011 : charges à caractère général	25 524 533,60	20 808 108,55
012 : charges de personnel et frais assimilés	71 221 212,68	69 749 328,95
014 : atténuations de produits	21 068 370,35	21 490 472,70
65 : autres charges de gestion courante	11 907 950,21	11 459 338,21
66 : charges financières	8 949 898,54	8 935 011,61
67 : charges exceptionnelles	271 688,04	364 491,07
Totaux	138 943 653,42	132 806 751,09

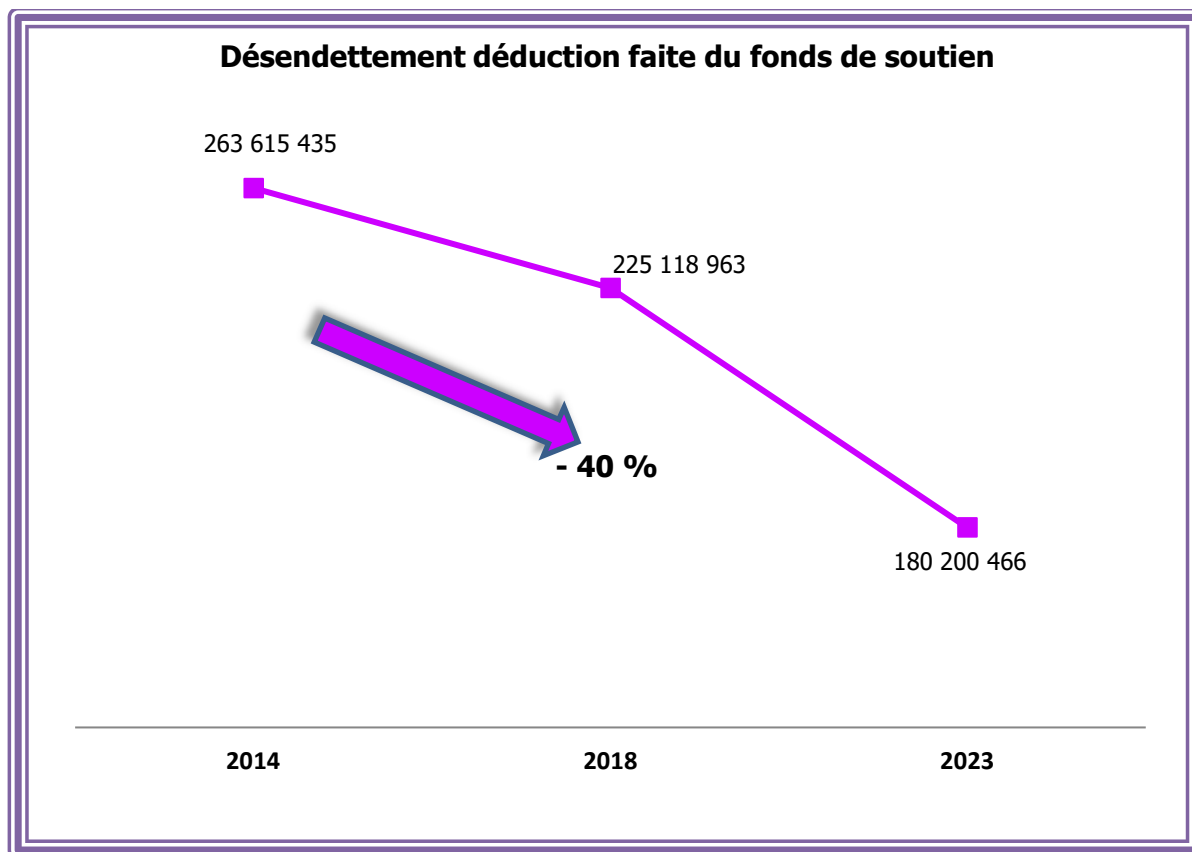


En dépit de l'inflation, la ville s'affiche parmi les villes les moins dépensières de sa strate comme le démontre le graphique ci-dessus.

Le désendettement : un objectif qui demeure prioritaire

La ville a fait de la poursuite de son désendettement la clé de voûte de l'assainissement de ses finances. L'annuité de la dette pèse toujours plus de 23 millions par an malgré la diminution de la charge d'intérêts. Agir sur la courbe du désendettement est donc primordial pour permettre à la ville d'améliorer sa capacité d'autofinancement. Pour rappel, **entre 2014 et 2023, la dette est passée de 263 millions à 180 millions pour un objectif maintenu d'un désendettement de 100 millions à horizon 2026.** En 2023, la ville a limité un recours nécessaire à l'emprunt au travers d'une enveloppe de 14 millions d'euros, afin de demeurer

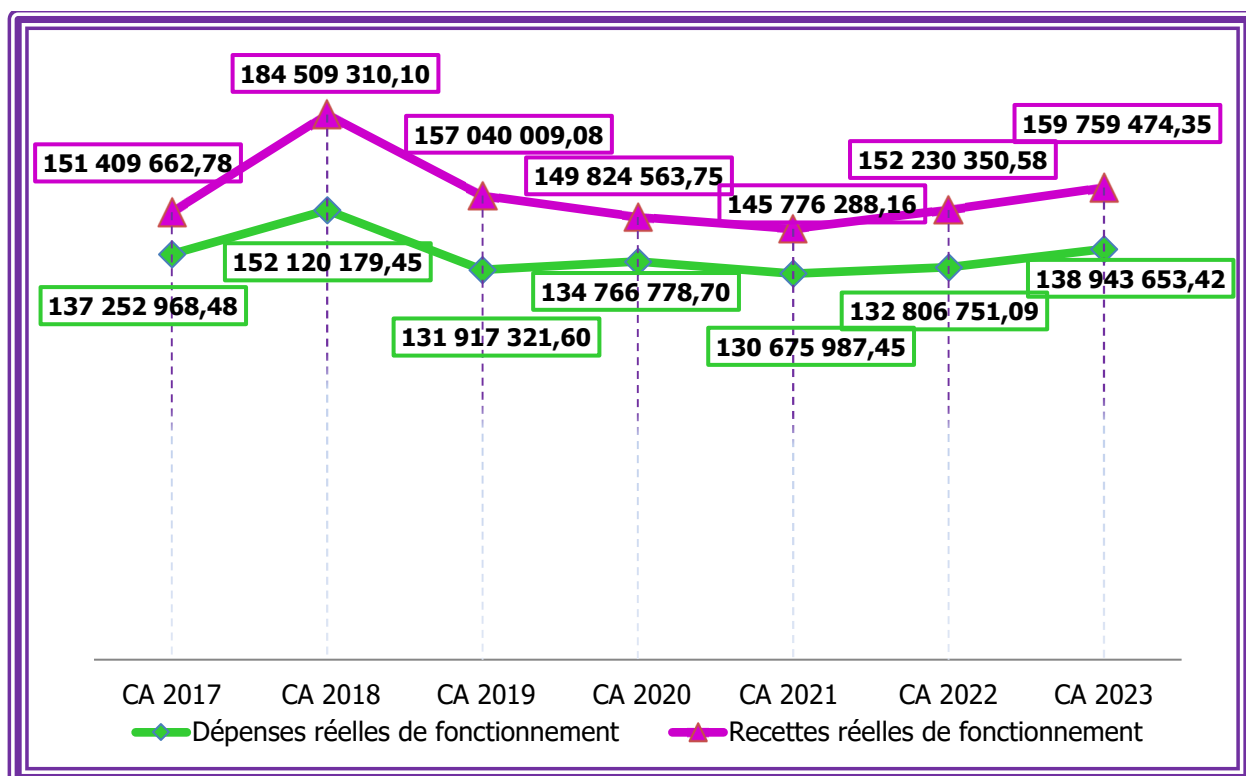
fidèle à la règle d'or qui consiste à ne pas emprunter au-delà de la somme remboursée chaque année.



Des épargnes qui demeurent positives malgré un contexte économique dégradé

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la ville, en dépit du contexte inflationniste, d'afficher des niveaux d'épargne positifs. Un résultat d'autant plus appréciable que la ville a veillé à neutraliser les effets de l'inflation tout en épargnant la population saint-maurienne de toute hausse d'imposition. Ces niveaux d'épargne viennent prouver l'efficacité d'une stratégie budgétaire pourtant mise à rude épreuve. Il faut rappeler que dans pareil contexte, l'Etat n'a ni allégé sa pression, ni apporté d'aide supplémentaire aux collectivités dont les recettes directes ont été fortement réduites depuis la réforme de la taxe d'habitation et sa compensation, seulement partielle.

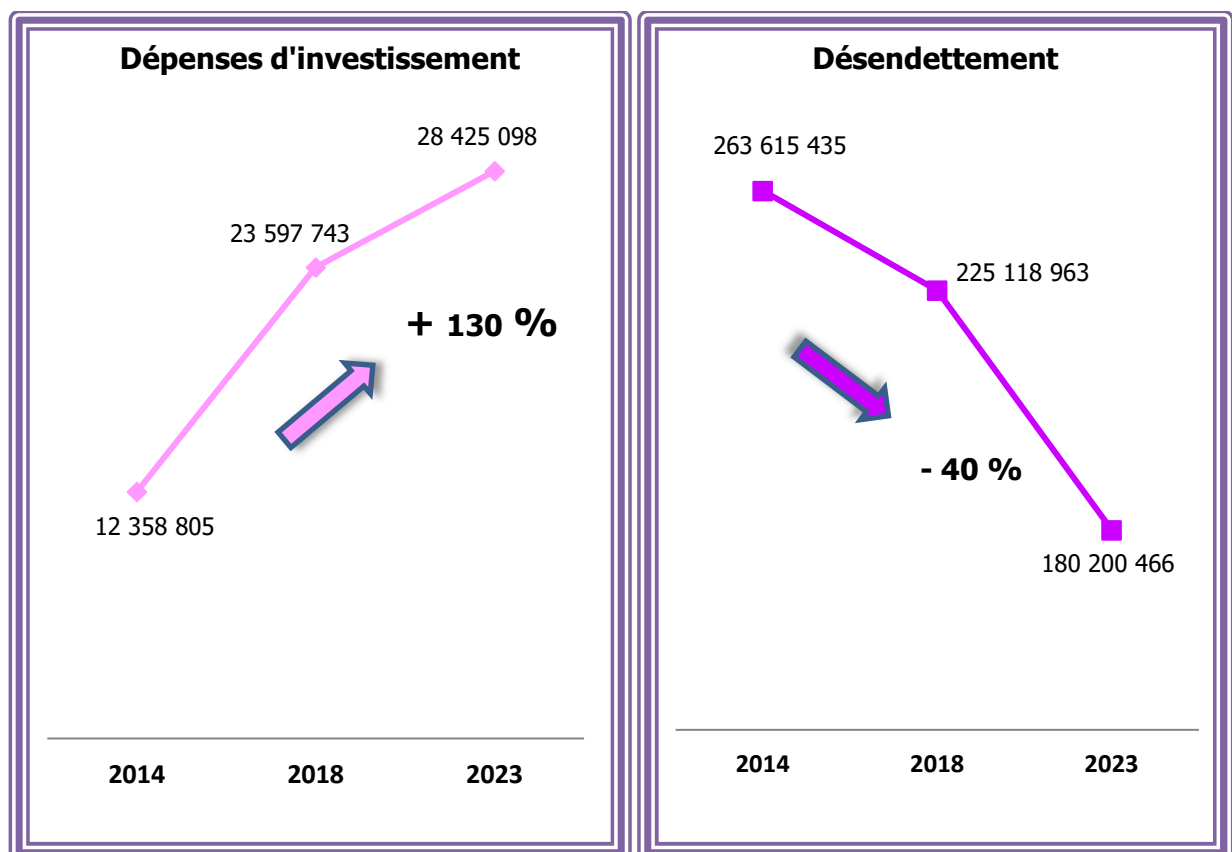
Libellés	2022	2023
Recettes de fonctionnement (RRF)	152 230 351	159 759 474
Dépenses de fonctionnement (DRF)	132 806 751	138 943 653
Dépenses de fonctionnement réelles	109 139 242	116 319 322
Epargne de gestion (RRF - cessions) - (DRF - ID) = A	25 957 268	23 349 632
Intérêts de la dette (ID) = B	9 202 121	8 784 477
Epargne brute (EB) = A - B	16 755 147	14 565 155
Remboursement du capital de la dette = C	14 326 991	14 435 261
Epargne nette (EB - C)	2 428 156	129 894



Une politique d'investissement dynamique et financée sans augmentation des taux d'imposition

Après une reprise très dynamique de l'investissement en 2022, suite à deux années de crise sanitaire, la ville a poursuivi en 2023 dans cette voie avec **une progression de 24,57 % par rapport à l'année précédente** (hors remboursement du capital de la dette), ce qui lui permet de réaffirmer **l'objectif qu'elle s'est fixée : 100 millions d'euros d'investissement pour la période 2020-2026**. Cette politique d'investissement a pu être menée grâce aux efforts que la ville a consacré à son désendettement et de facto à l'assainissement de ses finances. Elle a ainsi pu retrouver des marges de manœuvre conséquentes et affiche **en 2023 son plus haut niveau d'investissement depuis 2014**.

Une politique d'investissement très dynamique menée en parallèle d'un désendettement probant



En 2014, la ville a entamé un plan de réfection du patrimoine communal avant de pouvoir se consacrer davantage à l'espace public. L'année 2023 a permis des réalisations d'envergure dans plusieurs écoles de la ville et notamment la livraison définitive de l'école Auguste Marin, la réfection de la cour Jules Ferry, la réalisation de classes supplémentaires aux Tilleuls et le lancement des travaux de Parc Est qui seront pour l'essentiel réalisés sur 2024. Ont été par ailleurs réhabilités et transformés les multis accueils Miss Cavell, Arromanches et le projet du multi accueil la Parentèle a été lancé. Le passage en led des stades Chéron et Sastre, la modernisation de l'éclairage public de nombreuses rues en conformité avec le marché de performance énergétique, la poursuite de remplacement de menuiseries, de velux à l'hôtel de ville, au centre sportif Brossolette ou encore pour la cuisine centrale ou la caserne des pompiers prouve la volonté de la ville de s'inscrire dans un schéma environnemental et durable. En 2023, la ville a entamé également un grand projet de transition avec le démantèlement de l'usine de l'eau qui viendra accueillir un lieu pionnier destiné à la découverte de la nature.

La ville a, par ailleurs, inauguré la passerelle de la Pie totalement réhabilitée et la Maison des étudiants qui vient compléter un maillage de services publics de proximité, déjà riche.

Dans l'espace public, de nombreuses rues ont été rénovées, ce qui amorce ainsi un cycle consacré plus largement à l'espace public, en particulier à la voirie, aux trottoirs et aux places de la ville : ainsi ont été refaites et sécurisées l'avenue de Bonneuil, le boulevard du général Giraud, l'avenue Gallilé, la rue de l'Ermitage, les avenues de Chanzy, Joffre et Galliéni.

Les dépenses réelles d'équipement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2023	CA 2022
900 : services généraux des administrations publiques	2 519 060,35	1 935 808,92
901 : sécurité et salubrité publiques	609 587,81	277 032,51
902 : enseignement et formation	3 412 650,60	5 344 125,47
903 : culture	819 755,65	2 052 312,10
904 : sport et jeunesse	3 984 542,97	1 774 886,78
905 : interventions sociales et santé	936,04	3 516,87
906 : famille	1 574 070,37	3 167 064,52

Chapitres	CA 2023	CA 2022
907 : logement	446 677,58	988 136,21
908 : aménagement et services urbains	15 571 038,70	7 679 942,29
909 : actions économiques	15 241,82	19 860,73
TOTAUX	28 953 561,89	23 242 686,40

Depuis 2014, la ville s'est employée à assainir les finances communales, une priorité renouvelée en 2020 afin de se mettre en capacité de poursuivre 3 objectifs :

- ✓ maîtriser sa fiscalité au travers de taux communaux stables depuis 2018 ;
- ✓ 100 millions de désendettement à horizon 2025 ;
- ✓ 100 millions d'investissement sur la période 2020-2026.

Le respect de ces objectifs conditionne les choix budgétaires opérés chaque année et ce compte administratif illustre totalement cette doctrine. Ce faisant, la ville se rapproche progressivement de leur réalisation totale et ce, en dépit d'un contexte économique dégradé qu'elle parvient à neutraliser.